

Le Commissaire-Enquêteur
Gérard DEVERCHÈRE

- ENQUETE PUBLIQUE -

PROJET DE MODIFICATION N°5
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)
DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OYONNAX (CCO)

Bellignat

Le projet est soumis à enquête publique du vendredi 26 octobre 2018 à 9h00 au lundi 26 novembre 2018 à 17h00.

Il comprend :

- Pièce n°1 : arrêté portant organisation de l'enquête publique
- Pièce n°2 : Notice explicative
- Pièce n°3 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées
- **Pièce n°4 : Annonces légales**
- Pièce n°5 : Délibération motivée pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU
- Pièce n°6 : Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

**HAUT
BUGEY**
AGGLOMERATION



AVIS AU PUBLIC

Commune de Balan

Mise à l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques (PPR) "Inondation du Rhône"

Par arrêté préfectoral du 3 septembre 2018, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le Code de l'Environnement (articles R123-1 à R123-27). A cet effet, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en Mairie de Balan du 1^{er} octobre 2018 à partir de 9 h 00 au 31 octobre 2018 jusqu'à 12 h 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier est consultable pendant l'enquête sur le site internet : www.aïn.gouv.fr

Du lundi 1^{er} octobre 2018 à partir de 9 h 00 au mercredi 31 octobre 2018 jusqu'à 12 h 00.

Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en Mairie de Balan :

- Chacun peut consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en Mairie ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en Mairie de Balan :

- Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo), dans les meilleurs délais, elles sont tenues à la disposition du public sur le registre ouvert à la Mairie de Balan et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Hervé FIQUET est nommé commissaire-enquêteur, il recevra les observations du public, en Mairie de Balan, au cours des permanences suivantes :

- Le lundi 1^{er} octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le jeudi 11 octobre 2018 de 16 h 00 à 17 h 30
- Le samedi 20 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 31 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme et Risques. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, à l'issue de l'enquête publique, dans la Mairie concernée, à la Préfecture de l'Ain, et sur le site internet www.aïn.gouv.fr pendant un an.

Le projet de Plan de Prévention des Risques mis à l'enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral. Plus d'informations auprès de la DDT, Services Instructeur du Plan, à l'adresse électronique : cdi-sur-pr@ain.gouv.fr

105397400

HAUT BUGEY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Bellignat
Projet de Modification n° 5 du PLUI de l'ex-CCO

Par arrêté n° 328/2018 du 01/10/2018 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Bellignat.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 de l'RT2-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n° 5 du PLUI de l'ex-CCO, de la commune de Bellignat.

Le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Bellignat est soumis à enquête publique

Du vendredi 26 octobre 2018 à 9 h 00 au lundi 26 novembre 2018 à 17 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs

Dossier d'enquête publique : Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification n° 5 du PLUI de l'ex-CCO (commune de Bellignat), le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique, les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné : Commissaire-Enquêteur : Monsieur Gérard DEVERCHÈRE

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr

- A la Mairie de Bellignat sur un poste informatique et sous format papier),

aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Bellignat, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 26 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 14 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 21 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le lundi 26 novembre de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, déposé en Mairie de Bellignat, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/971>,

- Par voie postale, adressé au Commissaire-Enquêteur, à la Mairie de Bellignat (10, place de l'Hôtel de Ville - 01100 Bellignat).

- Après du Commissaire-Enquêteur, aux jours et heures de ces permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé, dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur : A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Bellignat et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituelles d'ouverture, et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération. Après l'enquête publique, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n° 5 du PLUI de l'ex-CCO sur la commune de Bellignat.

Informations complémentaires : Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la Mairie de Bellignat ou à Haut-Bugey Agglomération.

T10163200

Plan local d'urbanisme

Commune de Trevoux

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

De transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Par arrêté n° URBA 2018-01 du 13/09/2018, le Maire de Trevoux a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de révision du PLU, de transformation de la ZPPAUP en AVAP et de création de PDA. A cet effet, le président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mme Marie Thérèse ANTOINETTE-FONT, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Trevoux pendant 32 jours consécutifs du 15/10/2018 au 15/11/2018 inclus.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête unique sont consultables en Mairie de Trevoux aux jours et heures habituelles d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Le public peut consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur à la mairie de Trevoux, siège de l'enquête. Le public peut consulter le dossier en version numérisée et consigner ses observations sur le registre dématérialisé sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/plu-trevoux>.

Le public peut également transmettre ses observations à l'adresse électronique suivante : plu-trevoux@mail.registre-numerique.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public en mairie les 15/10/2018 de 9 h 00 à 12 h 00, 24/10/2018 de 15 h 00 à 18 h 00, et 27/10/2018 de 9 h 00 à 12 h 00, 10/11/2018 de 9 h 00 à 12 h 00, et 15/11/2018 de 15 h 00 à 18 h 00.

Cet avis est affiché en Mairie et dans des lieux fréquentés par le public et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.mairie-trevoux.fr

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Au terme de l'enquête, la révision du PLU, la transformation de la ZPPAUP en AVAP et la création de PDA seront approuvées par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

107561000

DEPARTEMENT DE L'AIN

Mairie de Contrevoz

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 28 septembre 2018, M. le Maire de Contrevoz a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. Henri CALDAIROU a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de Contrevoz pendant trente-trois (33) jours, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie soit le mardi de 15 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la Mairie, par correspondance, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : contrevozplu@orange.fr

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : www.contrevoz.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Contrevoz :

- Le mardi 23 octobre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00
- Le mardi 6 novembre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00
- Le vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions motivées, transmis à M. le Maire, seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

110457400

Installations classées



PREFECTURE DE L'AIN
Bureau de l'Aménagement de l'Urbanisme et des Installations Classées

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2018, a été décidée l'ouverture d'une Enquête Publique Unique du lundi 1^{er} octobre 2018 à 8 h 30 au mercredi 31 octobre 2018 à 17 h 30 sur le territoire des communes de Samognat et d'Oyonnax relative à la demande d'autorisation présentée par la S.A.S FAMY, dont le siège social est situé à Chailion-en-Michaille - 415, rue de la poste - BP n° 6, concernant : l'exploitation d'une carrière de calcaire, d'une unité de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux à Samognat lieu-dit "La Tamisière" et Oyonnax lieux-dits "Champ de Gand" et "Comba Girod"

Une demande d'autorisation de défrichement L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n° 2510.1, 2515.1, b), 2517.3, de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est soumise au régime de l'autorisation au titre du Code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er} M. Jacques BAGLAN, Commandant de police en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations et les propositions du public dans les mairies de Samognat et d'Oyonnax, ou il effectuera des permanences :

- Oyonnax : le lundi 1^{er} octobre 2018 de 14 h 30 à 16 h 30
- Samognat : le mercredi 10 octobre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00
- Oyonnax : le samedi 20 octobre 2018 de 9 h 00 à 11 h 00
- Samognat : le vendredi 26 octobre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00
- Oyonnax : le mercredi 31 octobre de 15 h 30 à 17 h 30

Le dossier d'Enquête Publique Unique, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'Enquête Publique :

- en mairie de Samognat, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés) : - le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, - le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, - le mercredi de 9 h 00 à 12 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, - le jeudi de 13 h 00 à 16 h 00, - le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00, en version papier
- en mairie d'Oyonnax, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés) : - du Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, en version papier,

- en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classées-516.html>

sur un poste informatique disponible au Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées,

sur rendez-vous, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) Un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie d'Oyonnax et à la mairie de pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie d'Oyonnax, siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture (prel-environnement@ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'Enquête Publique, soit le 31 octobre 2018 à 17 h 30. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Elles seront tenues à la disposition du public en mairie d'Oyonnax, et seront intégrées au registre unique d'Enquête Publique dans les meilleurs délais du 1^{er} octobre 2018 à 8 h 30 au 31 octobre 2018 à 17 h 30. Les observations et les propositions des parties intéressées transmises par voie électronique seront également accessibles pendant la durée de l'enquête publique sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classées-r516.html>.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées de la préfecture de l'Ain. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture, à la mairie de Samognat ou à la mairie d'Oyonnax pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport unique et des conclusions du Commissaire-Enquêteur. Ces éléments seront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an

106391100

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr



La Voix de l'Ain

Pour publier vos
ANNONCES LÉGALES
annonces.legales@voixdelain.fr
04 74 23 80 70

Annonces administratives

SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONG

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONG
Correspondant : Monsieur le Président
Adresse : 304 Chemin de la Veyle - 01310 SAINT REMY
Tél. : 04.74.24.22.03 - Courriel : svrvj@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ :
Réhabilitation extérieure du château d'eau potable de CORGENON 3000 M³

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu d'exécution : Communes de SAINT-REMY (01)

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
Château d'eau potable constitué d'une cuve circulaire de 3000 m³
Seuls les travaux suivants font l'objet de la présente consultation, à savoir notamment :

- Les travaux de l'étranchée extérieure de la coupole (tranche ferme)
- Les travaux préliminaires (tranche ferme)

Variants acceptés : Non

Prestations divisées en tranches : Non

Durée totale du marché : 8 (huit) semaines (y compris la période de préparation) à compter de la date de notification du marché

Date prévisionnelle de commencement du délai d'exécution des travaux : Février 2019

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :

Cautionnement et garanties exigées :
Retenue de garantie de 5 (cinq) % du montant du marché augmentée de ses avenants éventuels, pouvant être remplacée par une garantie à première demande

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :
Le financement est assuré par :

- Les ressources budgétaires du Syndicat
- Une aide financière éventuelle de l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse
- Une aide financière éventuelle du Conseil Départemental de l'Ain

Paiement par mandat administratif à 30 (trente) jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'Opérateurs Economiques attributaire du marché : Solidaire

Langues devant être utilisées dans les candidatures et les offres : Français

Unité monétaire utilisée : l'Euro

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures : Conformément au Règlement de Consultation

Critères de jugement des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50 %
- Montant des prestations : 50 %

Type de procédure : Procédure Adaptée

CONDITIONS DE DELAI :

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 29 Octobre 2018 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 180 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres

AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 18CRA001

Modalités d'obtention des dossiers :
Par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.lavoixdelain.fr/marches-publics>

Conditions de remise des candidatures et des offres : Par voie électronique OU Par voie papier

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 28 Septembre 2018 à la VOIX DE L'AIN

Adresse à laquelle les candidatures et les offres doivent être envoyées :
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONG
Correspondant : Monsieur le Président
Adresse : 304 Chemin de la Veyle - 01310 SAINT REMY
Tél. : 04.74.24.22.03 - Courriel : svrvj@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
SAFEGE - Agence RHONE ALPES
Correspondant : Monsieur Didier JAFFRE
Adresse : 18 Rue Félix Mangini - 69009 LYON
Tél. : 04.72.19.89.70 - Fax : 04.72.19.89.60 - Courriel : lyon@safegefr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de LYON
Adresse : 184 Rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03
Tél. : 04.78.14.10.42 - Fax : 04.78.14.10.65

Transformation

NEVEN AVOCATS

MTH

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros

Siège social : 86, rue du Puits Rouge
01270 VERON

798 189 742 RCS BOURG-EN-BRESSE

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 2273-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/07/2018, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Frédéric NOVEL, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Frédéric NOVEL demeurant 86, rue du Puits Rouge - 01270 VERON

Pour avis, Le Président
1813351

ENTREPRISE AGRALL

FREDERIC

SARL au capital de 15 244,90 €

Siège social : 225 rue de la Combe de l'Éau
01220 DIVONNE LES BAINS

343 925 129 RCS BOURG-EN-BRESSE

Selon l'AGE du 27/08/2018, il a été décidé à l'unanimité la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : SAS;

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les associés.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : M. Frédéric AGRALL; DIVONNE LES BAINS (AIN) 225 rue de la Combe de l'Éau. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

1813316

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- S'il s'applique, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTH) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail - Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2)
- La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 55%;
- Valeur technique : 45%.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 24 octobre 2018 à 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 270918.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le DCE est téléchargeable sur la plateforme www.lavoixdelain.fr onglet marchés publics

Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Format papier : les offres seront remises contre récépissé ou envoyées par pli recommandé avec AR à : Mairie de Belley - Service marchés publics - 11 Boulevard de Verdun - 01300 BELLEY

Format électronique : les offres seront transmises sur la plateforme www.lavoixdelain.fr onglet marchés publics

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 septembre 2018.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : NOVADE SAS
Correspondant : Evelyne VAS 10 Boulevard du Maréchal Leclerc - CS 40081 01003 BOURG-EN-BRESSE, courriel : evelyn.vas@novade.com.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon 184 rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03, tél. : 0478141010, télécopieur : 0478141065, courriel : greffe-ta-lyon@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de Lyon 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03, tél. : 0478141010, télécopieur : 0478141065, courriel : greffe-ta-lyon@juradm.fr.

1813353

HAUT BUGEY
AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLUI DE L'EX-CCO
COMMUNE DE BELLIGNAT

Par arrêté n°328/2018 du 01/10/2018 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de BELLIGNAT.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO, de la commune de BELLIGNAT.

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Bellignat est soumis à enquête publique du vendredi 26 octobre 2018 à 9h au lundi 26 novembre 2018 à 17h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs

Dossier d'enquête publique :
Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO (commune de Bellignat), le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique, les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :
• Commissaire enquêteur : Monsieur Gérard DEVERCHERE.
Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :
• sur le site internet de la Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr.

• à la Mairie de Bellignat (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

• Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Bellignat, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 26 octobre de 9h à 12h ;
- Le mercredi 14 novembre de 9h à 12h ;
- Le lundi 26 novembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Bellignat, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/971>
- Par voie postale, adressé au commissaire enquêteur, à la Mairie de Bellignat (10 place de l'hôtel de Ville, 01100 Bellignat).

• Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ces permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé, dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de BELLIGNAT et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION.

Après l'enquête publique, les élus de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO sur la commune de BELLIGNAT.

Informations complémentaires :
Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie de BELLIGNAT ou à HAUT-BUGEY AGGLOMERATION.

1813474